

CVE NORD MEUSE - VALORISATION DE LA MATIERE ORGANIQUE

COMpte-rendu du GROUPE de TRAVAIL

5 NOVEMBRE 2025 A FLEURY-DEVANT-DOUAUMONT, MEUSE



Compte-rendu rédigé par Quelia, mandatée par CVE

Synthèse

Les participants

17 personnes ont participé à la réunion de travail dont des élus de collectivités locales, des représentants du secteur agricole, de l'énergie, de l'environnement et des entreprises locales.

La démarche CVE Nord Meuse

CVE Nord Meuse a initié une démarche visant à valoriser la matière organique par la méthanisation. Dans une logique de circuit court et d'économie circulaire, les matières seront valorisées en biométhane injecté dans le réseau de gaz ainsi qu'en engrais organique naturel pour les cultures alimentaires locales

Déroulé de la réunion de travail

- Présentation de CVE Biogaz
- Présentation du projet CVE Nord Meuse
- Choix du site d'implantation
- Les enjeux d'implantation
- Construire un projet pour le territoire, avec le territoire
- Les prochaines étapes

Calendrier

- Septembre 2025 : Lancement du dispositif d'information et dialogue
- Printemps 2026 : Dépôt de l'autorisation ICPE et du permis de construire
- Fin 2026 : Consultation publique
- Début 2027 : Début des travaux de construction
- 2028 : Mise en service

Les apports du groupe de travail

Un méthaniseur à volume de matières entrantes limité, pensé pour s'intégrer au territoire : CVE Nord Meuse prévoit de valoriser 25 000 tonnes de matières organiques par an, principalement des sous-produits alimentaires. Aucune extension du site n'est prévue dans sa conception. Les familles et origines des matières organiques traitées pourront être communiquées lorsque la ration d'approvisionnement sera consolidée, CVE ayant montré sa volonté auprès des méthaniseurs locaux de respecter un principe de non-concurrence. Une fois la

ration d'approvisionnement finalisée, les volumes et la nature des matières retenues seront transmis au groupe de travail (printemps 2026).

S'assurer de la qualité du fertilisant organique CVE : CVE a présenté la valeur agronomique de son fertilisant organique, pouvant couvrir jusqu'à 3000 ha, avec un besoin réel d'épandage d'environ 1300 ha/an. Les participants ont insisté sur la nécessité d'apporter des garanties solides quant à la qualité agronomique et sanitaire du fertilisant. CVE a détaillé les contrôles prévus sur les matières entrantes et sortantes et affirmé son exigence de conformité vis-à-vis des agriculteurs. CVE a indiqué poursuivre la prospection pour construire un réseau d'agriculteurs exploitants intéressés.

Respecter les critères d'implantation du méthaniseur : Le projet s'implantera sur 2,8 ha à l'est de Verdun, en prolongement de la zone industrielle des Tavannes, respectant distances réglementaires et urbanistiques ainsi que la compatibilité avec les activités voisines. L'étude écologique est en cours pour vérifier la compatibilité avec l'environnement. Le stand de tir, voisin de la parcelle, a exprimé ses inquiétudes sur la cohabitation avec le projet : orientation des cibles, accueil du public, partage des voies d'accès. CVE prend ces points en compte et s'engage à étudier les interactions, à dialoguer avec les responsables des activités directement voisines et à organiser une visite d'un site similaire pour évaluer les enjeux de cohabitation avant le prochain groupe de travail.

Définir les voies d'accès pour un trafic routier maîtrisé : Le site bénéficie d'une bonne desserte via deux itinéraires principaux. Les participants ont insisté sur l'élargissement et le renforcement de la rue de la Valtoline et des difficultés de circulation routière sur la D603. CVE s'engage à étudier ces aménagements en coordination avec les services compétents et a confirmé qu'un schéma de circulation précis sera construit et soumis au prochain groupe de travail. Le trafic routier sera maîtrisé, avec une rotation par heure en fonctionnement normal et des pointes lors de l'épandage.

Informer et dialoguer avec le territoire : CVE ouvre dès maintenant un dialogue avec les organismes invités au groupe de travail. La communication auprès du grand public débutera à partir du printemps 2026.

L'équipe CVE est joignable à tout moment :

Site Internet : <https://cve-nord-meuse.fr>

Adresse mail : contact@cve-nord-meuse.fr

Tables des matières

Synthèse.....	1
Tables des matières.....	2
Participants	3
Introduction	4
Contexte & Enjeux	5
Présentation de CVE Biogaz	6
➲ <i>CVE, producteur indépendant français d'énergies renouvelables.</i>	6
➲ <i>Le processus de méthanisation : généralités</i>	8
La démarche CVE Nord Meuse.....	8
➲ <i>Opportunité locale et complémentarité avec les unités existantes</i>	8
Un service recherché par les industries agro-alimentaires de Verdun à Metz	8
Nouvelle perspective offerte pour relocaliser la valorisation des résidus organiques du traitement des eaux usées du Grand Verdun	9
S'insérer dans le tissu de méthaniseurs existants ou naissants ...	10
Dimensionnement du méthaniseur	10
➲ <i>Produire un gaz renouvelable local non fossile.....</i>	11
Répondre aux besoins énergétiques locaux.....	11

Participer au verdissement du réseau de chaleur urbain du Grand Verdun	11
➲ <i>Produire un engrais organique de qualité pour les cultures alimentaires locales.....</i>	12
Encadrement et utilisation de l'engrais issu du méthaniseur	12
Une exigence de qualité du fertilisant CVE envers les agriculteurs.....	13
Le site d'implantation CVE Nord Meuse.....	14
➲ <i>Les critères d'implantation.....</i>	14
A la croisée d'un territoire agricole et agro-alimentaire	14
Respect des distances réglementaires.....	14
Une site compatible avec les documents d'urbanisme.....	15
Une cohabitation à créer avec les activités existantes.....	15
Une proximité du site au point de raccordement du gaz.....	16
Les enjeux environnementaux sur site et ses abords	16
La gestion des voies d'accès et du trafic routier	17
➲ <i>Clarifier les voies d'accès</i>	17
➲ <i>Maîtriser le trafic routier</i>	18
Construire un projet pour le territoire, avec le territoire.....	19
➲ <i>Des retombées économiques locales.....</i>	19
➲ <i>Une ouverture du capital.....</i>	19
➲ <i>Une concertation en amont des démarches administratives.....</i>	20
Conclusion	21

Participants

17 personnes ont participé à la réunion de travail.

Collectivités Territoriales

Communauté d'Agglomération du Grand Verdun

THOMAS Jean-François, Vice-Président à l'assainissement, l'eau, la mobilité, les transports et la gestion des milieux aquatiques
BOUDJIERIE Lucas, Ingénieur fluides

Acteurs agricoles

CUMA Centre Meuse

PREUD'HOMME Loïc, Agriculteur, Représentant Métha à la Croix

Méthaniseurs locaux

FRANCOIS Laurent, Agriculteur représentant, Biogaz du Verdunois
LEMAIRE Michel, Représentant, Hermétha
TEDESCO Richard, Agriculteur représentant, SAS de Broville

Acteurs de l'énergie

Véolia Eau

URBAIN Thibaud, Responsable Exploitation

Acteurs de l'environnement

CPIE Côté de Meuse

GRANDET Gaëlle, Directrice

Acteurs du Tourisme

Meuse Attractivité

NGUYEN CHANH Julien, Chargé de mission développement économique

Associations locales

Société de Tir de Verdun

DE MARREZ Thierry, Responsable
LECLERC Olivier, Vice-Président

Ligue régionale de Tir de Lorraine

KAISER Dominique, Président

Porteurs du projet

CVE

BOULANGER Valentin, Chef du projet de méthanisation CVE Nord Meuse
FABIANI Jérôme, Responsable territorial Développement Grand Est
ZILLIOX Éric, Responsable valorisation digestats

Animation

Quelia, mandatée par CVE

DELATTE Constant, Concertant

MEDDAHI Ismaël, Concertant

Personnes ou organismes excusés

Mairie de Belleville-sur-Meuse

Mairie de Thierville-sur-Meuse

Mairie de Verdun

SMET Meuse

Les Randonneurs du Verdunois

Office National de Fôrets (ONF)

Introduction

Constant Delatte, Quelia, remercie les participants pour leur intérêt concernant le projet CVE Nord Meuse. Il explique que CVE a souhaité organiser cette rencontre dans une démarche volontaire d'information et de dialogue autour du projet, avant le dépôt des demandes administratives prévu au printemps 2026 et la phase de consultation publique qui suivra (mi 2026).

L'objectif de ce groupe de travail vise à porter à la connaissance des acteurs locaux la démarche de CVE, présenter le projet et partager les attentes et perspectives vis-à-vis du projet. Les échanges qui en découlent doivent permettre de mieux comprendre le projet et les enjeux liés à cette activité avant de se forger une opinion.

Ce compte rendu synthétique des échanges est envoyé aux participants et publié sur le site web du projet.

Une démarche volontaire

Cette réunion ne répond pas à une obligation réglementaire

• **Cadre réglementaire**

- Demandes d'autorisations administratives → Printemps 2026
- Consultation du public → Automne 2026

• **Le choix volontaire de CVE**

Vous informer, vous rencontrer

- Présenter la démarche de CVE
- Présenter le projet en réflexion sur la commune de Verdun

Dialoguer, se donner un temps de réflexion collective

- Répondre à vos interrogations
- Recueillir les attentes vis-à-vis du projet
- Prendre des engagements



Ordre du jour

• **Contexte et enjeux**

• **Présentation CVE Biogaz**

• **La démarche CVE à Verdun**

- Valoriser la matière organique du territoire
- Produire un gaz renouvelable injecté dans le réseau local
- Produire un fertilisant organique pour les cultures alimentaires locales

• **Choix du site d'implantation**

• **Les bénéfices pour le territoire**

• **Dispositif d'information et de dialogue**

- Calendrier
- Modalités et déroulement

• **Questions / Réponses**



Contexte & Enjeux

Valentin Boulanger, Chef du projet de méthanisation CVE Nord Meuse, propose d'ouvrir la réunion par une prise de hauteur, en abordant trois défis étroitement liés : les enjeux énergétiques, agricoles et de valorisation de la matière organique.

Il détaille, pour chacun de ces volets, les enjeux auxquels la société est confrontée : donner une seconde vie aux matières organiques issues de l'agriculture, des ménages, des entreprises et des collectivités. Plutôt que de les orienter vers l'enfouissement ou l'incinération, ces matières doivent être intégrées dans des filières de valorisation moins coûteuses, et moins polluantes avec un retour au sol.

Face aux défis de valorisation de la matière organique ...



cve



Il s'agit aussi de développer ses propres moyens de production d'énergies décarbonés pour renforcer la résilience face à la volatilité des marchés économiques et aux tensions géopolitiques tout en contribuant à la lutte contre le changement climatique.

Face aux défis énergétiques ...



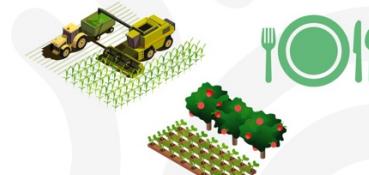
cve



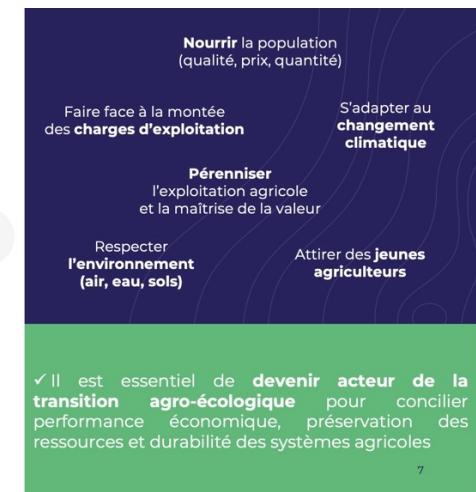
CVE Nord Meuse – Groupe de Travail – 5 novembre 2025

Il convient enfin de s'adapter aux réalités agricoles en permettant aux agriculteurs d'exercer leur métier dans des conditions dignes. Promouvoir des pratiques respectueuses de leur environnement et compatibles avec leur équilibre financier.

Face aux défis de la production alimentaire agricole ...



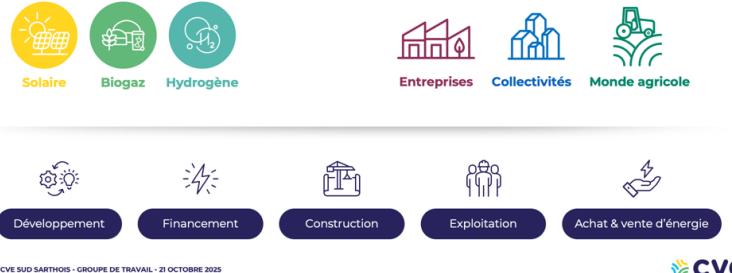
cve



La méthanisation apporte une réponse à ces trois défis.

Présentation de CVE Biogaz

- ⇒ CVE, producteur indépendant français d'énergies renouvelables



Valentin Boulanger présente CVE, entreprise française, indépendante, spécialisée dans les énergies renouvelables, fondée en 2009 à Marseille par trois associés qui dirigent toujours le groupe aujourd'hui. L'entreprise développe, finance, construit et exploite des centrales photovoltaïques, des unités de méthanisation en injection (depuis 2011), et des unités de production et de distribution d'hydrogène renouvelable par électrolyse de l'eau (depuis 2023). CVE dispose d'une expertise couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis le développement des projets jusqu'à l'exploitation et le suivi des installations.

Nous sommes présents au cœur des territoires



cve



CVE Biogaz en chiffres



CVE développe un modèle d'entreprise décentralisée, avec des agences implantées au plus près des territoires. Parmi ses effectifs, 150 salariés sont dédiés à la filière biogaz, organisée en plusieurs entités complémentaires :

- CVE Biogaz : société opérationnelle du groupe CVE dédiée au développement de projets biogaz

- RegeneR : service agronomique de CVE Biogaz dédié aux partenariats agricoles, à la fourniture et à l'épandage de fertilisants d'origine organique, ainsi qu'à l'accompagnement agronomique
- Biolid : société de CVE Biogaz dédiée au négoce de matières organiques et à l'activité de conseil auprès des méthaniseurs
- Ecovalim : société de CVE Biogaz dédiée à la collecte et au déconditionnement des déchets alimentaires
- CVE Biogaz Services : société de CVE Biogaz dédiée à l'exploitation et la maintenance des unités de méthanisation



Valentin Boulanger, de CVE, indique que 12 sites sont actuellement en fonctionnement à travers la France, contribuant à une production annuelle de 310 GWh de gaz renouvelable. Trois autres unités sont en cours de construction, dont l'unité CVE Sud 54, située dans la zone industrielle de Ludres (Grand Nancy) en Meurthe-et-Moselle.

L'objectif de CVE est de mailler le territoire afin d'offrir un service de proximité, adapté aux besoins et aux spécificités locales. Les projets sont

pensés pour s'intégrer au contexte local. L'idée n'est pas d'entrer en concurrence avec les acteurs existants, mais d'apporter une offre complémentaire répondant aux réalités du territoire.

Schéma d'implantation unité de méthanisation CVE Unité Equimeth en Seine-et-Marne - Mise en service en 2021



Intrants

Total: 25 000 tonnes par an



Unité « type » CVE Biogaz

- 25 GWh/an de biométhane produit, équivalent consommation de 3600 foyers
- 1 500 ha/an de digestats épandus auprès de 20 exploitations agricoles partenaires

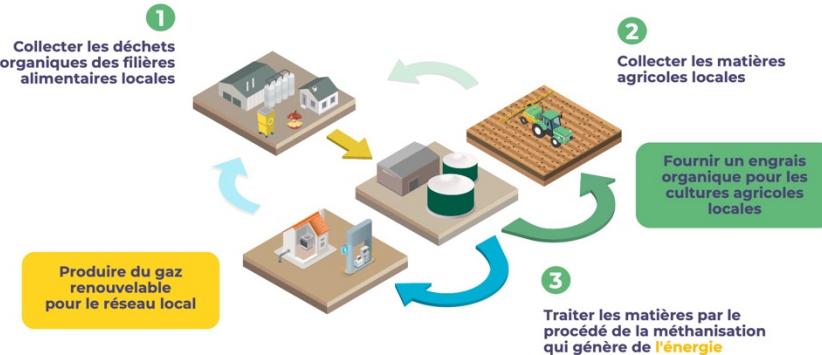


Pour illustrer l'expertise de CVE, Valentin Boulanger présente l'exemple de CVE Equimeth, entrée en service en 2021 en Seine-et-Marne. CVE y traite 25 000 tonnes de matières organiques par an, combinant des flux ménagers (en majorité en raison de la proximité avec Paris), complétés par des matières agricoles et des sous-produits de l'industrie agro-alimentaire. Cette unité produit l'équivalent de la consommation énergétique de 4 250 foyers et un engrais valorisé par une vingtaine d'agriculteurs partenaires.

Bien que ce modèle ne reflète pas celui qui sera développé ici, il illustre l'expertise de CVE, qui perfectionne depuis 15 ans son savoir-faire et ses technologies dans le domaine de la méthanisation.

⇒ Le processus de méthanisation : généralités

Une filière pour l'économie circulaire du Nord Meuse



Valentin Boulanger, CVE, explique que la méthanisation est un processus biologique naturel qui se déroule en milieu fermé et sans oxygène. Des micro-organismes interviennent pour transformer la matière organique en biogaz. Le résidu de cette décomposition constitue un apport structurant pour les sols agricoles et un engrais nutritif pour les cultures. Aujourd'hui, ce processus a été industrialisé, plaçant les micro-organismes dans des conditions optimales de température et de pression afin d'optimiser la production de biogaz.

Ainsi, cette filière offre une triple valeur ajoutée :

- Valoriser les matières organiques issues des productions agricole et alimentaire
- Produire un gaz renouvelable pour le réseau local, en substitution du gaz fossile consommé sur le territoire
- Produire un engrais organique naturel, destiné aux agriculteurs autour de Verdun, en substitution des engrais d'origine fossile

La démarche CVE Nord Meuse

⇒ Opportunité locale et complémentarité avec les unités existantes

Un service recherché par les industries agro-alimentaires de Verdun à Metz

CVE Nord Meuse valorisera jusqu'à 25 000 tonnes de matières organiques par an. La ration sera équilibrée entre des sous-produits alimentaires provenant d'entreprises agroalimentaires et de collectivités, complétée par des flux d'origine agricole.

Valentin Boulanger précise que ces données restent à affiner, elles donnent déjà une idée représentative des proportions envisagées, lesquelles dépendront de la contractualisation des approvisionnements. Ce travail est en cours.



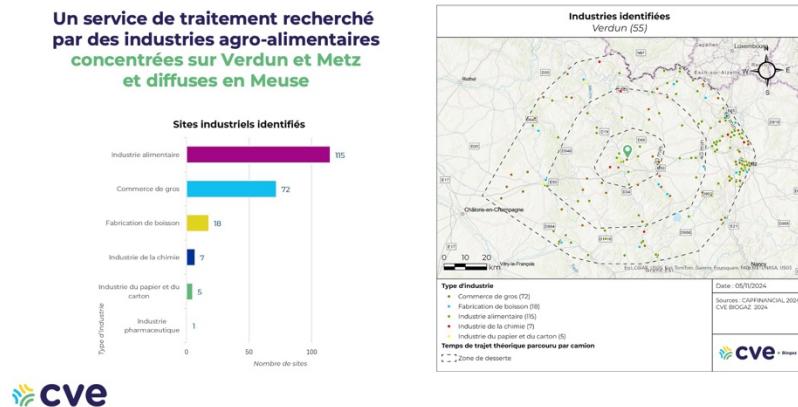
≈ 25 000 t/an de matières organiques valorisées localement



Valentin Boulanger, CVE, présente une cartographie recensant les différents types d'industries situées à environ une heure de route en camion, susceptibles d'être intéressées par le service proposé par CVE pour gérer leurs matières organiques. Ces matières, peu ou mal

valorisées, doivent désormais, conformément à la loi AGEC, être prises en charge selon des solutions appropriées, favorisant un retour au sol. En ce sens, l'unité CVE Nord Meuse pourrait constituer pour ces entreprises un exutoire local, plus vertueux.

Des sous-produits alimentaires peu valorisés dans la Meuse



C'est le cas par exemple pour la valorisation des résidus organiques issus du traitement des eaux usées.

Nouvelle perspective offerte pour relocaliser la valorisation des résidus organiques du traitement des eaux usées du Grand Verdun

Jean-François Thomas, vice-président à l'assainissement et l'eau, Grand Verdun, explique que ces résidus étaient auparavant traités par la serre de compostage de la Blancharderie, gérée par Veolia. L'installation a rendu de bons services, mais n'est désormais plus viable. Les nuisances olfactives en période estivale ont constitué un obstacle majeur, malgré la mise en place d'un groupe de formation avec le CPIE Côte de Meuse (« Les Sentinelles de l'invisible ») pour la détection des odeurs et la création d'un comité de riverains chargé de surveiller les nuisances.

La serre a finalement fermé ses portes en 2023, malgré les tentatives d'amélioration des procédés et l'étude d'un projet de micro-méthanisation sur le site de la station. Plusieurs obstacles subsistaient, notamment la classification du site en zone rouge ou noire dans le PPRi et l'instabilité économique du projet, avec des investissements trop élevés.

Depuis un an, la volonté politique locale est de retrouver une solution de traitement des boues de la station d'épuration sur le territoire.

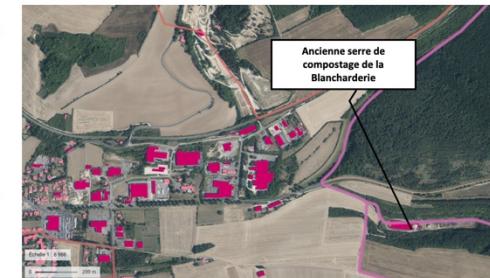
La valorisation des résidus organiques issus du traitement des eaux usées

Fermeture de la serre de compostage de la Blancharderie

- Recherche d'une solution durable pour ces résidus organiques
 - Externalisation temporaire du traitement génère des coûts élevés

Solution méthanisation CVE

- Réorientation locale des flux
 - Réduction des coûts de transport et de traitement



Michel Lemaire, représentant de Hermétha, déplore que le Grand Verdun ne soit pas venu consulter les méthaniseurs existants, soulignant que sa structure est capable de traiter ce type de matière.

Jean-François Thomas, Grand Verdun, rappelle que la valorisation des matières organiques est réglementée. Elle se fait via une démarche d'appel d'offres, où les collectivités identifient les besoins, lancent une consultation ouverte et choisissent les prestataires en fonction de critères de capacité, de qualité et de coûts. Dans une exigence de transparence et de concurrence équitable, la proposition de CVE sera examinée au même titre que toutes les autres offres soumises dans cette procédure à venir.

CVE précise que ces flux ne se limiteront pas uniquement aux résidus organiques issus du traitement des eaux usées de la station de Belleville-sur-Meuse (Grand Verdun).

S'insérer dans le tissu de méthaniseurs existants ou naissants

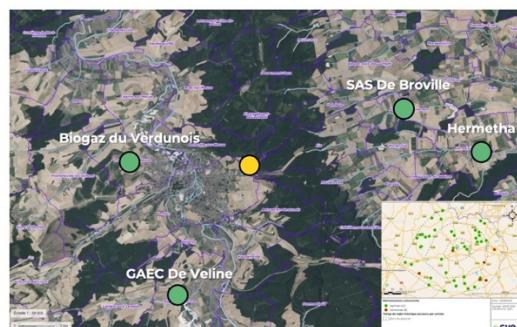
M. Boulanger indique que dans sa réflexion CVE Nord Meuse est vigilant aux flux traités par les méthanisations existantes ou en projet. Les cinq unités agricoles voisines ont été notamment contactées par CVE.

L'objectif de CVE est de proposer une solution complémentaire, en se concentrant sur des gisements de matières organiques mobilisables qui ne sont pas encore valorisés. En ce sens, le modèle développé prévoit un plan d'approvisionnement incluant une part agricole minoritaire ($\approx 13\%$), tout en prospectant des matières qui ne sont pas déjà contractées par des méthaniseurs existants.

Un tissu local de méthaniseurs complémentaires

4 méthaniseurs agricoles

- Effluents d'élevage (lisiers, fumiers)
- Sous-produits agricoles (issus de céréales)
- Cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE)
- Appoints agroalimentaires



Unité CVE Nord Meuse

- Matières issues des entreprises agro-alimentaires
- Matières issues des collectivités
- Matières agricoles

Question : Comment CVE envisage de valoriser les matières captées sans concurrencer les méthaniseurs existants ?

Les représentants des méthaniseurs présents expriment leur inquiétude concernant la concurrence liée à l'arrivée de CVE sur certaines matières, notamment le lactosérum. Ils craignent que les industries

agroalimentaires, dans une démarche de réduction des coûts, se tournent vers des solutions plus compétitives.

Éric Zilliox, responsable valorisation des digestats, CVE, explique qu'il souhaite s'inscrire dans une logique de complémentarité avec les méthaniseurs existants, rappelant que le gisement de matières encore non valorisées est important.

Pour le lactosérum, CVE réaffirme vouloir participer à sa valorisation, mais sans entrer en concurrence directe avec ceux qui le valorisent, en privilégiant des flux provenant de gisements non encore exploités. En ce sens, CVE a rappelé sa volonté de transparence vis-à-vis de son plan d'approvisionnement prévisionnel, dans un principe de non-concurrence avec les méthaniseurs locaux soucieux d'une tension sur cette matière.

Éric Zilliox ajoute que les filiales Biolid et Ecovalim chargées de l'approvisionnement et de la contractualisation des flux de matières organiques pourraient réorienter vers cette unité certains flux de matières organiques déjà captés et valorisés à des distances importantes, si la proximité géographique et la typologie des gisements le permettent.

Michel Lemaire, Hermétha, exprime pour sa part son inquiétude quant à cette possible réorientation des flux et ses conséquences sur Hermétha.

En conclusion, les participants souhaitent que, dès que la ration sera finalisée, soient communiqués à la fois les volumes et la nature des matières organiques. CVE indique que ces informations seront partagées avec le groupe de travail avant le dépôt officiel du dossier, et ensuite mises à disposition lors de l'enquête publique.

Dimensionnement du méthaniseur

À quel type de réglementation et régime ICPE est soumis le projet CVE Nord Meuse ?

L'unité CVE Nord Meuse relève du régime d'enregistrement ICPE n°2781 (Installation Classée pour la protection de l'environnement) spécifique à la méthanisation. Le niveau de classement dépend du tonnage annuel de matières traitées : 11 000 t/an < projet (25000 t/an) < 36 000 t/an.

Valentin Boulanger, explique que la réglementation implique la réalisation d'une étude d'impact, obligatoire, qui comprend un état initial du site, l'analyse des effets du projet sur les milieux naturels et son environnement de vie, et en conséquence les mesures d'évitement, de réduction voire de compensation adaptées.

Cette étude vise à éclairer la décision préfectorale et à garantir la bonne intégration environnementale de l'activité. Le préfet et les services de la préfecture peuvent exiger des études complémentaires si les critères de sensibilité du milieu, de cumul d'incidences, ou des enjeux locaux le justifient.

Une hausse de la capacité de traitement des matières est-elle envisagée ?

Jérôme Fabiani explique que le méthaniseur est dimensionné pour traiter le gisement disponible. Aucune extension du site n'est envisagée. Il précise que, pour tous les projets de CVE, les installations sont dimensionnées au plus juste besoin dans une logique de performance économique.

Éric Zilliox, ajoute que l'unité est susceptible d'accepter certains flux supplémentaires, mais uniquement de manière marginale et ponctuelle, afin de s'adapter à des opportunités ou des difficultés de valorisation.

● Produire un gaz renouvelable local non fossile

Répondre aux besoins énergétiques locaux

CVE Nord Meuse produira du biométhane, issu du biogaz, un mélange naturel de méthane et de CO₂. Ce biogaz, similaire au gaz de ville, sera injecté dans le réseau GRDF.

L'unité produira 17 GWh/an de gaz renouvelable ce qui permettra de couvrir les besoins annuels d'environ 4 250 foyers et d'éviter ainsi l'émission d'environ 6 000 tonnes de CO₂ par an, en se substituant au gaz fossile importé.

Le biométhane est un gaz renouvelable bas carbone émettant 10 fois moins de GES que le gaz fossile

(Source : Etude Quantis Enea 2017 – Intensité carbone du biométhane = 23,4 g CO_{2eq}/kWh PCI)



Participer au verdissement du réseau de chaleur urbain du Grand Verdun

Valentin Boulanger, CVE, précise que le biométhane injecté aujourd'hui dans les réseaux ne représente qu'environ 3 % du gaz consommé sur le territoire national. L'unité s'inscrit dans la logique de disposer en France de nos propres outils de production de gaz décarbonés, participant à la construction de l'indépendance énergétique du territoire.

A ce titre, CVE Nord Meuse permettra d'accomplir une part des objectifs fixés par le Grand Verdun engagé dans la démarche « Territoire à Energie Positive », ainsi qu'aux orientations du PLUiH, qui encouragent l'accélération des énergies renouvelables dont la méthanisation.

Lucas Boudjerie, Ingénieur fluides, Grand Verdun, explique que le verdissement du réseau de chaleur urbain est déjà engagé, notamment grâce à la création d'une centrale biomasse dans la zone d'activités du Dragon, complétée par un forage géothermique au Pré-Lévêque.

Ces initiatives viendront alimenter le réseau de chaleur urbain actuellement en extension, dont la mise en service est prévue fin 2027. Sa longueur passera de 3,1 à 14,4 km et le nombre d'abonnés augmentera de 24 à 89 (logements, bâtiments publics, entreprises). La production totale sera ainsi triplée pour atteindre 37 800 MWh/an.

Ces deux installations permettront d'atteindre environ 95 % d'énergie renouvelable dans l'alimentation du réseau de chaleur.

L'achat par la collectivité de certificats de garantie d'origine renouvelable de CVE Nord Meuse viendra compléter ce dispositif en permettant d'atteindre 100 % de gaz vert dans le réseau de chaleur, tout en participant à stabiliser les coûts pour les usagers sur le long terme.

Répondre aux objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEP-CV)

- Pour le Grand Verdun, se distinguer comme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte 
- Développer la méthanisation en accord avec les objectifs du plan local d'urbanisme intercommunal et du projet de territoire du Grand Verdun
- Produire un gaz renouvelable certifié dont les garanties d'origine pourront compléter le verdissement du réseau de chaleur urbain (95% à 100%)



● Produire un engrais organique de qualité pour les cultures alimentaires locales

Encadrement et utilisation de l'engrais issu du méthaniseur

Valentin Boulanger, CVE, explique que le résidu de la méthanisation (digestat), est stabilisé et très peu odorant. Il possède des propriétés fertilisantes contenant tous les éléments nutritifs essentiels (azote, phosphore, potassium), directement assimilables par les cultures, ainsi que des caractéristiques amendantes pour les sols.

Il indique que CVE Nord Meuse permettra de fertiliser environ 1 500 ha par an) permettant de réduire le coût et l'usage d'engrais chimiques. Par sécurité, le plan d'épandage devrait recouvrir environ 3000 ha afin de prendre en compte la rotation des cultures, certaines distances réglementaires, des périodes d'interdiction, etc. A cet effet, l'équipe Regener échange avec les agriculteurs intéressés situés dans un rayon de 15 à 20 km autour du site. Une fois les partenariats établis, un plan d'épandage sera élaboré. Celui-ci sera dimensionné pour assurer une utilisation efficace, responsable, et compatible avec l'environnement.

Le **fertilisant** produit par CVE est :

- **organique**
- **stabilisé et peu odorant**
- **majoritairement directement assimilable pour les plantes**



Jusqu'à 3 000 ha concernés par la fertilisation organique

Fertilisants chimiques évités chaque année

Réduction des charges pour les exploitations

Eric Zilliox, CVE, explique qu'avant toute contractualisation, des échanges sont menés avec les agriculteurs pour évaluer la faisabilité du plan d'épandage.

Cette phase permet d'adapter les pratiques aux besoins réels des cultures tout en respectant la qualité des sols et de l'eau. L'objectif est de construire un partenariat solide avec les exploitants, en s'intégrant à l'écosystème agricole local, sans concurrencer les méthaniseurs déjà existants, avec lesquels certains agriculteurs sont déjà engagés.

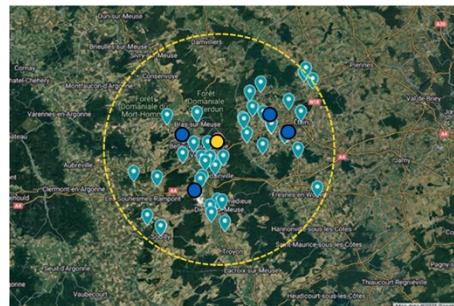
Des exploitations agricoles en recherche de fertilisant organique

- Implantation locale à proximité de fermes intéressées
 - Dans un rayon < 15 km

- Une trentaine d'agriculteurs intéressés ou en réflexion

- Des partenariats à construire en prenant en compte les possibles apports de matières

- Effluents d'élevage
 - Résidus de cultures
 - Cultures intermédiaires à vocation énergétique (CVE)



Une exigence de qualité du fertilisant CVE envers les agriculteurs

Quelles sont les garanties sur la qualité du fertilisant produit par CVE ?

Les représentants des méthaniseurs et agriculteurs ont insisté sur la nécessité de vérifier la qualité du fertilisant avant son épandage sur les terres agricoles. Ils rappellent que la sécurité sanitaire des exploitations est primordiale, notamment à la lumière des récents épisodes où des boues issues de papeterie ont été susceptibles de contaminer l'eau potable aux PFAS dans quatre communes du Nord meusien.

En réponse, Éric Zilliox, CVE, explique qu'il existe plusieurs procédures pour assurer le suivi et le contrôle de la qualité du fertilisant :

- Contrôle des matières entrantes :
 - Inspection visuelle de l'arrivée des matières entrantes sur le site
 - Analyses sur certaines livraisons pour vérifier la qualité des matières
Refus des lots si la qualité de la matière ne répond pas aux normes des contrats
- Analyse des matières sortantes :
 - Analyse de lots avant épandage pour s'assurer de la qualité du fertilisant
Élimination du lot en cas de non-conformité

CVE s'engage à garantir que le fertilisant produit soit conforme aux normes agronomiques et sanitaires.

Jean-François-Thomas ajoute enfin qu'une campagne de mesures est en cours pour caractériser les boues de STEP issues de la papeterie. Il rappelle que la loi de 1964 établit le principe « pollueur-payeur » : cela signifie qu'on peut remonter jusqu'à l'origine du pollueur et lui faire assumer les coûts associés aux pollutions. Des actions d'assainissement sont déjà prévues pour anticiper les effets des polluants éternels.

Le site d'implantation CVE Nord Meuse

Les critères d'implantation

Valentin Boulanger, CVE, explique les critères pour définir un foncier adapté au développement d'un méthaniseur.

- A l'intersection du secteur agricole et des lieux d'activités économiques (biodéchets et sous-produits alimentaires)
- Disponibilité du foncier
- Distances réglementaires
- Proximité du réseau de transport ou distribution du gaz
- Compatibilité avec les documents d'urbanisme
- Accès aux principales voies de communication routières
- Enjeux environnementaux

A la croisée d'un territoire agricole et agro-alimentaire

Valentin Boulanger, précise que le site est implanté au cœur d'un territoire bien pourvu en entreprises agroalimentaires à la recherche d'un exutoire et d'une solution de valorisation, tout en étant proche d'un milieu agricole ayant besoin de fertilisant organique naturel.

- Des matières organiques **incinérées ou enfouies**
- Des matières organiques **traitées en dehors du département**
- Des matières organiques qui peuvent bénéficier d'un **traitement préalable en méthanisation** avant leur épandage, produisant au passage une énergie renouvelable

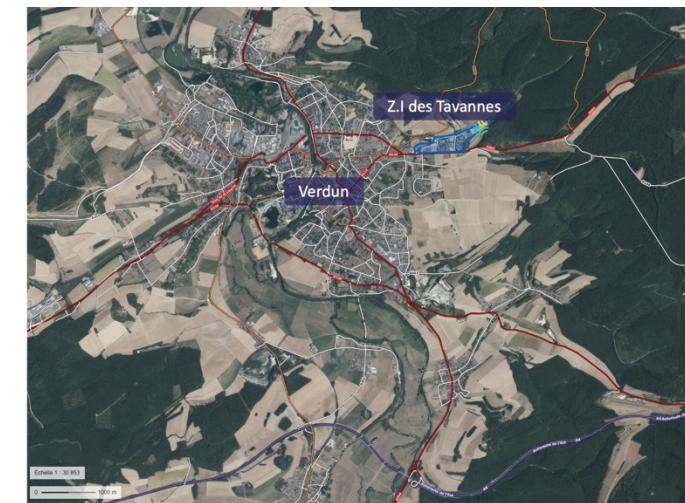
- Valorisation vertueuse et locale des matières organiques du territoire**



Le foncier envisagé

Le foncier envisagé

- A l'est de Verdun
- Sur la zone industrielle des Tavannes



Situé à l'est de Verdun, le site de 2,8 ha s'inscrit dans le prolongement de la zone industrielle des Tavannes.

Respect des distances réglementaires

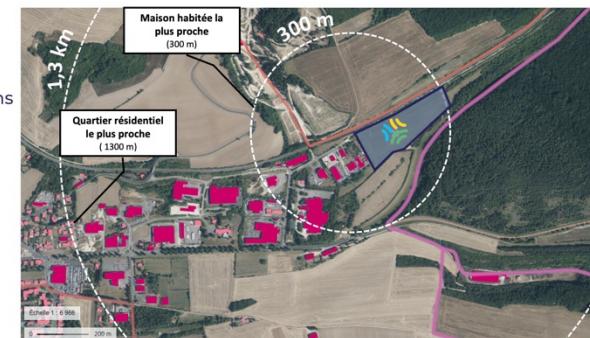
Habitations

- 1 maison à 300 m
1 quartier à 1300 m
- Environnement à l'écart de la Z.I et des habitations facilitant l'intégration paysagère

Cours d'eau/berges

- Distance min : 2,5 km (> 35 m)

- Respect des distances réglementaires**



En France, la réglementation impose une distance minimale de 200 mètres entre un méthaniseur et les premières habitations. Valentin Boulanger, CVE, indique que la maison la plus proche se trouve à 300 m,

tandis que le quartier résidentiel le plus proche est situé à plus de 1 300 m du site.

Une site compatible avec les documents d'urbanisme

Le foncier envisagé

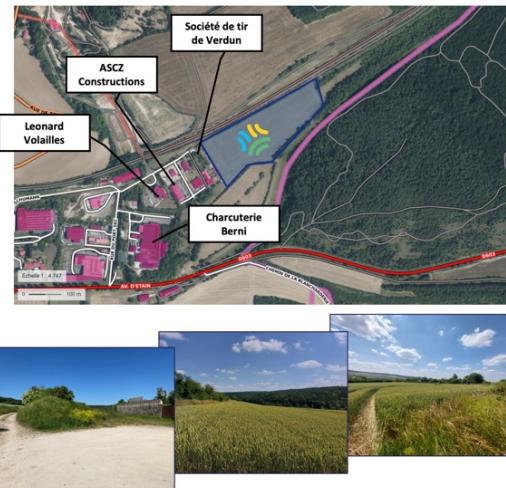
• Environnement

- Dans la continuité d'une zone industrielle
- Compatible avec les activités des sociétés voisines

• Parcelle

- 2,8 ha en zone constructible prévue au futur PLUiH
- Compromis de vente signé

Foncier disponible avec mise en compatibilité PLUiH prévue



Le site, d'une superficie de 2,8 ha, est prévu pour être conforme au projet de PLUiH du Grand Verdun en cours de finalisation, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2027. Un compromis de vente a été signé avec la Commune de Verdun propriétaire de cette parcelle. La partie restante du terrain sera conservée afin de poursuivre l'activité agricole.

Une cohabitation à créer avec les activités existantes

Philippe De Marrez, responsable du stand de tir de Verdun, exprime son inquiétude concernant le voisinage avec le projet. Il se dit surpris d'apprendre que la parcelle voisine de son site est désormais considérée comme constructible, alors que le stand de tir avait été déplacé hors du centre-ville pour des raisons de sécurité. Il pensait être consulté dans le cadre de la révision du PLUiH pour cette modification foncière.

Quelles sont les préoccupations et conditions exprimées par le stand de tir concernant la cohabitation avec le projet CVE ?

Les représentants du stand de tir et de la ligue de tir sportif de Lorraine soulignent plusieurs points de vigilance concernant la cohabitation des deux activités :

- L'orientation des cibles : les tirs se font vers le nord-est, en direction du site envisagé par CVE Nord Meuse. Le stand de tir est homologué et clôturé conformément aux normes de la Fédération Française de Tir, garantissant qu'aucun projectile ne quitte l'enceinte. Néanmoins, les responsables souhaitent être rassurés sur ce point, arguant qu'un risque zéro n'existe pas.
- Accueil du public : le site reçoit régulièrement des visiteurs, que ce soit pour les entraînements des adhérents, des curieux ou des événements ponctuels.
- L'accéssibilité du site : le stand de tir a son accès sur le chemin communal qui desservirait l'activité de CVE. La fréquentation poids-lourd est amenée à augmenter. Cette configuration soulève des questions de sécurité et de gestion des flux. La proximité du moto-cross de la Valtoline, qui organise des manifestations 2 à 3 fois par an et utilise également certains accès et stationnements renforce ces préoccupations.

CVE prend note de ces points et s'engage à étudier les interactions entre les activités. L'entreprise prévoit de se rapprocher du stand de tir et du moto-cross pour mieux comprendre leurs pratiques et événements, afin d'anticiper une cohabitation sécurisée et respectueuse des activités.

Dans ce cadre, CVE propose d'organiser une visite pour les membres du groupe de travail sur un site similaire en zone d'activités, afin d'attester de sa bonne insertion dans le tissu d'entreprises. Cette visite sera proposée avant le prochain groupe de travail.

Est-ce qu'il y aura des odeurs en provenance du site ?

Interrogé sur la question des nuisances olfactives, CVE précise qu'un ensemble de mesures sera mis en place pour maîtriser les odeurs et prévenir tout risque :

- Les matières organiques seront transportées dans des véhicules fermés et bâchés ou en citernes, afin d'éviter toute émission d'odeur pendant le transport.
- Les matières seront directement prêtes à être intégrées dans le processus
- Le processus de méthanisation se déroule, par nature, en espace confiné (sans contact avec l'air) dans le digesteur
- Le temps de dégradation dans le méthaniseur est de plusieurs semaines, ce qui permet de capter l'ensemble du biogaz produit. À l'issue de ce cycle, l'engrais obtenu est très peu odorant.
- Le fertilisant organique liquide est stocké dans une cuve fermée
- Lors de l'épandage réalisé par une entreprise de travaux agricoles (ETA), CVE s'assurera que l'engrais appliqué sera immédiatement enfoui afin d'éliminer tout reliquat potentiel d'odeur au champ

Une proximité du site au point de raccordement du gaz

Valentin Boulanger, CVE, précise qu'une étude de faisabilité réalisée par GRDF a montré qu'un raccordement à 400 m sur la zone industrielle des Tavannes est possible, en mesure d'absorber la production de biométhane prévue par l'unité CVE Nord Meuse.

Une étude de faisabilité a été réalisée auprès du gestionnaire de réseau de gaz GRDF.

Raccordement à la commune de Verdun

- Distance : **400m**
- Capacité d'injection sur le réseau : **200Nm³/h**

Proximité du réseau de distribution de gaz



Les enjeux environnementaux sur site et ses abords

Valentin Boulanger, CVE, explique qu'une étude est conduite sur un cycle complet de quatre saisons, couvrant le site et ses abords immédiats. Cette phase d'état initial permet de recenser les habitats et les espèces présentes, et doit être finalisée pour identifier les zones sensibles et évaluer les interactions possibles avec l'implantation de l'unité.

Enjeux environnementaux

MÉTHODOLOGIE

- 1 **Observations sur le terrain**
 - Habitats naturels
 - Faune et flore locale
 - Périodes d'activité de la faune
- 2 **Définition des niveaux d'enjeux pour chaque espèce et habitat (novembre 2025)**
- 3 **3. Pyramide d'actions selon la séquence**
 - **ÉVITER** : Déplacer ou redimensionner le projet
 - **RÉDUIRE** : Quand on ne peut pas éviter, on limite les effets
 - **COMPENSER** : Si un impact est inévitable, on crée ou restaure ailleurs un milieu équivalent
- Présentation des résultats et des mesures aux
 - Services dédiés



À ce stade, Valentin Boulanger indique que l'enjeu environnemental sur la parcelle est considéré comme modéré, et que le comptage en cours permettra de préciser les enjeux exacts par zones. Quoi qu'il en soit, CVE s'engage à maintenir les haies existantes autour des parcelles, pour les fonctions écologiques qu'elles remplissent et de préserver une distance de la forêt de Verdun, classée Natura 2000, gîte et lieu de chasse pour les chiroptères (chauves-souris).

Enjeux environnementaux

Etude Faune / Flore 4 saisons :

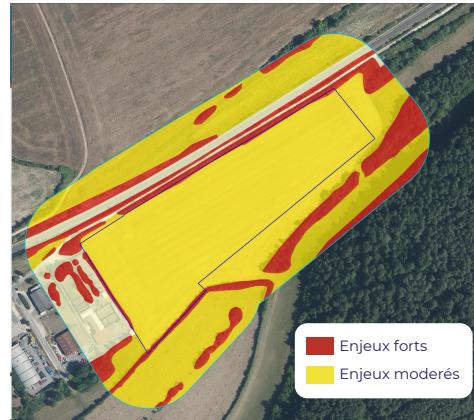
- o Espèces avifaunes : uniquement en transit sur la parcelle ou nichent dans les haies / buisson autour des parcelles.

Mesure de conservation : conserver les haies et prévision d'une zone tampon

- o Petites faunes : présence principalement autour de la parcelle
- o Flore / Botanique (en cours) : pas d'espèces sur la parcelle
- o Chiroptère : comptage en cours

Sondage pédologique

- Pas d'enjeu de zone humide sur les parcelles concernées



Une fois ces éléments consolidés, CVE présentera les résultats plus détaillés qui sont associés à l'étude et les mesures nécessaires pour assurer une bonne intégration du projet dans son environnement naturel.

La gestion des voies d'accès et du trafic routier

Clarifier les voies d'accès

Valentin Boulanger, CVE, précise que le site bénéficie d'une bonne desserte par les routes départementales après la sortie d'autoroute, facilitant le transport des matières. Il précise que la majorité des flux entrants arrivera par deux itinéraires principaux, au sud et à l'est :

- o Sud : A4 → D964 → 112 → D603
- o Est : D603

Accès au site

- Excellente desserte routière
- Routes départementales adaptées à la circulation d'engins lourds

Dessertes routières et qualité des infrastructures



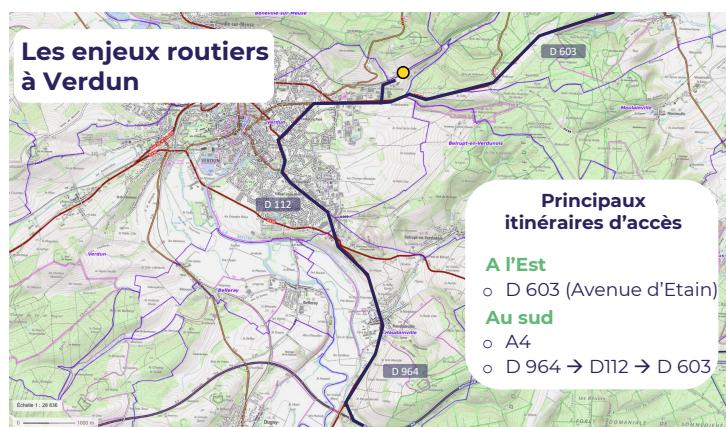
Quels aménagements sont envisagés afin d'assurer la circulation sécurisée aux abords du site ?

Les participants ont insisté sur le fait que le dernier tronçon de la rue de la Valtoline nécessite des travaux d'élargissement et de renforcement afin de permettre le passage et le croisement des poids lourds. Ils estiment ces travaux nécessaires pour assurer la qualité de la chaussée et la portance des poids lourds, compte-tenu du réseau de canalisations qui passe en sous-sol.

Loïc Preud'homme, agriculteur, souligne aussi la nécessité de rester vigilant vis-à-vis du travail en flux tendu et ses implications sur le trafic routier. Il rappelle que la D603, qui longe la zone industrielle des Tavannes, est très fréquentée en début et en fin de journée. En cas de congestion ou d'événements routiers, cela pourrait entraîner des embouteillages sur la rue de la Valtoline et au carrefour d'accès à la zone industrielle.

En réponse, Jérôme Fabiani, Responsable territorial Développement Grand Est, CVE Biogaz, indique avoir désormais une vision plus précise des enjeux de circulation autour de la zone industrielle des Tavannes et de ses abords. Il précise que l'étude d'accès sera réalisée et que tout aménagement éventuel sera pensé en coordination avec les services urbanistiques de Verdun et du Grand Verdun, ainsi qu'avec le SDIS, afin de respecter les normes de sécurité et les contraintes techniques liées aux accès. Enfin, il souligne qu'un schéma de circulation spécifique à la zone sera élaboré, puis présenté et discuté avec le groupe de travail.

Jean-François Thomas, Grand Verdun, ajoute que ces travaux, s'ils devaient avoir lieu, seront considérés dans le plan pluriannuel d'investissement de la voirie, afin d'assurer à la fois la sécurité, la fonctionnalité du site et la conformité aux normes en vigueur.



Maîtriser le trafic routier

Quel trafic routier est généré par la méthanisation ?

Le site accueillera 6 à 10 rotations (aller-retour) de camions ou tracteurs pendant ses heures d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h à 17h30, soit une rotation par heure en moyenne (estimation conservatrice/fourchette haute).

Pendant la période d'épandage du fertilisant, qui s'étend en moyenne sur 50 à 60 jours par an selon les conditions climatiques, CVE envisage 20 à 30 rotation journalière (aller-retour) de tracteurs, soit en moyenne 2 à 3 camions par heure à répartir selon plusieurs directions de livraison.

Les participants s'interrogent sur la fiabilité des données de circulation. CVE précise que la marge d'erreur est d'environ 10 % et que les estimations ont volontairement été établies selon un scénario maximisant. En pratique, le trafic réel sera inférieur à ces prévisions.

Éric Zilliox, CVE, indique que sur leurs sites, dans un souci de cohabitation, une communication est mise en place pour informer la commune et les entreprises voisines des périodes de forte activité. Il ajoute que la même attention pourra être portée par CVE Nord Meuse.

Quel trafic routier est généré par la méthanisation ?

6 à 10 rotations
par jour ouvré en
moyenne

Pic à 30 rotations
par jour en période
d'épandage



Flux apports de matières

- Entre 6 et 10 rotations par jour ouvré
- Soit 1 rotation par heure

Flux engrais organique

- 6 à 20 rotations par jour ouvré en période d'épandage
- Soit 1 à 2 rotations par heure
sur 50 à 60 jours en moyenne/an
(2 x 35 jours)

Horaire d'ouverture du site CVE :
du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30

Quels types de transport seront utilisés ?

Eric Zilliox, CVE explique que le choix des véhicules dépendra des usages et de la nature des transports (approvisionnement ou livraison).

- Matières entrantes : transportées en camion-citerne ou camion-benne fermé et bâché, ou en citernes, afin d'éviter toute émission d'odeur pendant le trajet.
- Matières sortantes : transportées par tracteur avec attelage type tonne à lisier ou remorque

Construire un projet pour le territoire, avec le territoire

⇒ Des retombées économiques locales

Valentin Boulanger, CVE, présente les retombées fiscales ainsi que les effets économiques indirects générés par les partenariats et les relations tissés sur le territoire.

Les retombées d'un projet pour les acteurs locaux

Un projet économique	Un service apporté aux acteurs locaux
Un investissement pour le territoire dont 1/3 bénéficiant aux entreprises locales	
L'activité du site, soutiendra l'économie locale (entretien, transport, épandage)	10 emplois directs et indirects
Des taxes annuelles seront reversées aux collectivités	
Un projet environnemental	
17 GWh/an de gaz renouvelable soit l'équivalent de la consommation de 4 250 logements neufs	Jusqu'à 18 400 eqCO2 évitées par an
	Contribution Programmes Environnement de la collectivité PCAET / TEPCV et contraintes réglementaires
	Réduction de l'usage d'engrais fossile



⇒ Une ouverture du capital

CVE informe de son ouverture à la participation de tiers minoritaires au capital de la société de projet méthanisation (collectivité ou société agricole notamment). CVE porte seule le risque de développement et ouvre cette option au stade prêt-à-construire.

- Possibilité d'ouvrir le capital du projet aux acteurs du territoire

- Agriculteurs**
- Entreprises**
- Collectivité**



Exemple CVE Aoste : Investissement local de la commune et de la Communauté de communes dans le projet



☛ Une concertation en amont des démarches administratives

Ismaël Meddahi, concertant, Quelia, explique que CVE initie en 2025 une démarche volontaire d'information et de dialogue en parallèle de la phase de conception du projet, afin de permettre à chacun de comprendre le projet, poser ses questions et formuler ses attentes.

Calendrier de la concertation



Il indique que les porteurs du projet ont mis en place plusieurs outils d'information et de dialogue afin de faciliter la compréhension du projet par tous. Cela inclut :

- La distribution, fin août 2025, d'un tract d'information dans les boîtes aux lettres de l'ensemble des entreprises de la zone industrielle des Tavannes, les invitant à suivre l'avancée du projet, à poser leurs questions et à prendre part aux échanges.
- Le lancement, début septembre 2025, d'un site internet dédié, visant à informer sur l'évolution du projet et à recueillir les attentes et questions via un formulaire de contact
- Le groupe de travail rassemblant les acteurs du territoire, chacun apportant son expertise et ses attentes, afin d'échanger et d'identifier les principaux enjeux et les engagements qui s'accompagnent pour faciliter l'intégration locale de l'activité

Démarche d'information et dialogue

Mise en ligne d'un site internet : 04/09/25 (<https://cve-nord-meuse.fr>)

- Accessible à tous
- Informe et invite à la contribution
- Mise en place d'une FAQ
- Inscription à une liste d'information



≈ 30 courriers distribués sur la Z.I des Tavannes

- Présentation de la démarche
- Faire remonter les interrogations
- Appel à participer au groupe de travail
- Prendre contact avec CVE



Conclusion

Constant Delatte, Quelia, indique que le dépôt du dossier ICPE est prévu au printemps 2026, ouvrant une phase d'instruction administrative durant laquelle se tiendra une consultation publique qui dure en général un mois. Les avis du public et des communes concernées par le plan d'épandage seront alors sollicités.

Les services de la préfecture décideront de l'autorisation ICPE et fixeront les conditions d'exploitation ; la mise en service de l'unité étant envisagée pour 2028.



Constant Delatte remercie les participants pour leur participation. Il rappelle l'importance de poursuivre les échanges en amont du dépôt des demandes administratives et donne les ressources disponibles pour encourager chacun à mieux comprendre le projet et à poser des questions.

L'équipe CVE est joignable à tout moment :

Site Internet : <https://cve-nord-meuse.fr>

Adresse mail : contact@cve-nord-meuse.fr